

33L11

LAC OMINUK

Légende

Carte des titres miniers

- Clair désigné sur carte
- Clair jalonné
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terroire arpenté non désigné
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du clair
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'occupation Autorisation sans bail
- Cercle d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche indique la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction
- Substance extraite**
- |                              |                 |                           |              |
|------------------------------|-----------------|---------------------------|--------------|
| (1) Sable de silice          | (I) Gravier     | (O) Dolomie               | (U) Autre    |
| (2) Calcaire                 | (J) Inconnu     | (P) Ferme concession      | (X) Calcaire |
| (3) Pierre de dimensionnelle | (T) Terre jaune | (R) Résidu minier inertes |              |
| (4) Minerai de silice        | (N) Terre noire | (S) Sable                 |              |
|                              |                 | (T) Tourbe                |              |

- Statut du site d'extraction**
- |                            |            |           |                  |                   |
|----------------------------|------------|-----------|------------------|-------------------|
| (O) Ouvert sous conditions | (U) Ouvert | (F) Fermé | (N) Non autorisé | (T) En traitement |
|----------------------------|------------|-----------|------------------|-------------------|

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terroire réservé à l'État ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une auto-aj
  - Périétre urbanisé
  - Terroire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Terroire où l'exploration minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
  - Terroire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Terroire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terroire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terroire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Terroire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibi-winnipeg

- Entente Pikogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiame, Essipit, Mashéviatsh, Nutschikuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

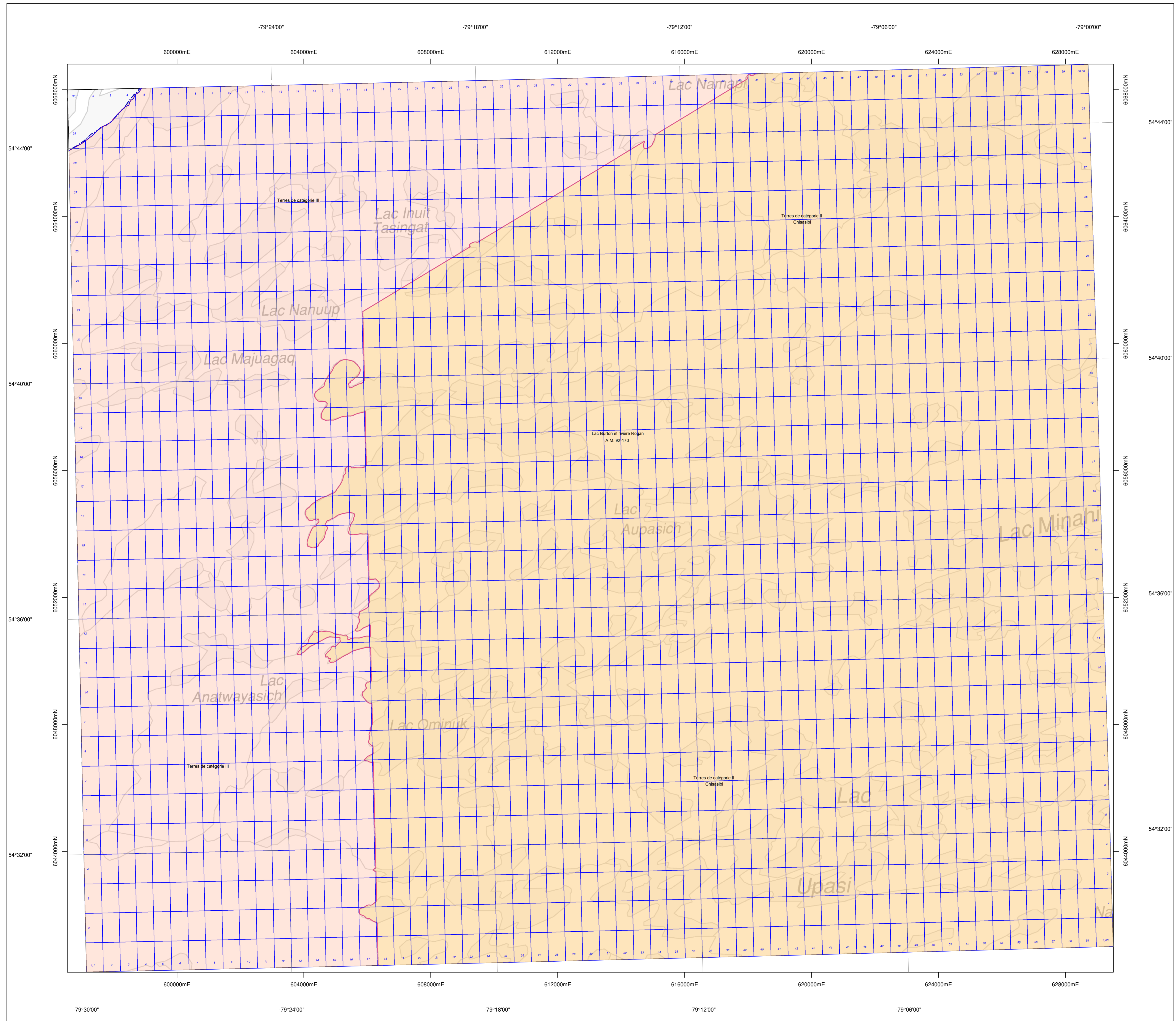
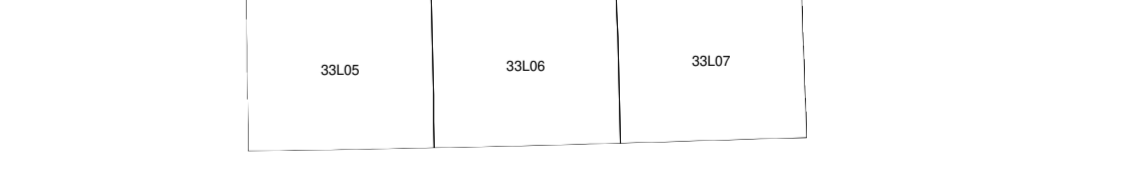
Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 est de 10°02' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 2.5'

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 17

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>  
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM  
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Carte de titres miniers mise à jour le 2022-12-14

33L11

11.103